

Archives 2010-2020 du blog "Les ruchers de l'an 01"



Les Ruchers de l'An

01



L'apiculteur Virgile Mazery gagne contre Vinci!

Janvier 2014

Le 26 novembre dernier, avait lieu à Saint Nazaire un procès peu commun. La société AGO-Vinci attaquait l'apiculteur Virgile Mazery pour occupation illégale de terres sur la ZAD, lieu maintenant bien connu du futur projet abandonné d'aéroport inutile. Virgile a des ruches depuis plusieurs années sur la ZAD, ce qui n'est pas très étonnant puisque c'est l'un des rares endroits du pays où l'on puisse encore se rapprocher d'une apiculture Biologique.

La société AGO-Vinci considérait les ruches de Virgile comme des "squatteurs", demandant l'expulsion de ces dernières et une condamnation de Virgile à ce titre. Le tribunal a tranché : **il condamne AGO Vinci à verser 1000 euros à Virgile Mazery et à payer les frais de justice.** Et surtout il réfute la qualification de trouble illicite pour l'occupation de la parcelle par l'apiculteur, ses ruches et ses abeilles.

>Une belle victoire, puisque Virgile pourra laisser ses abeilles butiner sur la ZAD. Mais plus largement, on peut considérer que c'est une gifle pour Vinci, qui compte jouer l'horloge et construire de force son aéroport sans attendre

les résultats des diverses actions qui lui enlève toute légitimité (***voir ici le site Reporterre sur la question***).